

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2019-268



SEANCE DU 09 DECEMBRE 2019

FR/LN/CJ n° 2019/13

Objet de la délibération :

Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la Région
d'Epernon (SIARE)

Rapport d'activité annuel 2018
du délégataire VEOLIA EAU

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :
3/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. BELHOMME
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à B. BONVIN
CHERGUI Cendrine, pouvoir à B. ESTAMPE
HAMARD Roland, pouvoir à D. METRAL-CHARVET

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Monsieur DAVID, Maire-Adjoint et Président du SIARE présente le rapport d'activité 2018 du SIARE à l'assemblée délibérante.

Il précise que tous les membres du Conseil municipal ont été destinataires du rapport complet.

Il en relate les faits marquants, à savoir :

CHIFFRES DU SERVICE :

● Habitants (environ)	12 472
● Clients desservis	5 152
● Installation(s) de dépollution	2
● Capacité de dépollution (eh)	17 833
● Longueur de réseau (km)	82.3
● Volume traité (m3)	886 561
● Taux de conformité des rejets (%)	100 %
● Nombre de postes de relèvement	50

Les volumes entrants traités sur les STEP : 886 561 m³

Dont Epernon Bourg : 647 674 m³

Dont Loreau : 238 887 m³

Performance du traitement sur les stations d'épuration :

- Station d'épuration du Bourg

	DCO	DBO5	MES	NK azote	NGL azote	Pt
Arrêté	90 mg/l	25 mg/l	-	10 mg/l	20 mg/l	2 mg/l
Moyenne annuelle des rejets	36.6 mg/l	4.1 mg/l	13.5 mg/l	5.5 mg/l	6.83 mg/l	0.8 mg/l

- Station d'épuration du Loreau

	DCO	DBO5	MES	NK azote	NGL azote	Pt
Arrêté	125 mg/l	25 mg/l	35 mg/l	12 mg/l	15 mg/l	2 mg/l
Moyenne annuelle des rejets	27.7 mg/l	3.6 mg/l	7.1 mg/l	8.5 mg/l	9.6 mg/l	1.0 mg/l

Ratio d'utilisation des usines (en charge de DBO5) :

Epernon Bourg : 39 % Le Loreau : 29 %

La capacité des 2 usines est suffisante.

Des dépassements ponctuels des capacités hydrauliques sont observés, sur les deux usines de traitement.

La quantité de boues évacuées en Tonnes de matières sèches :

Epernon Bourg : **112** Tonnes ; Le Loreau : **30** Tonnes.

Le curage des réseaux et l'inspection télévisée :

Au titre de l'entretien et de la surveillance des réseaux, **15 531** mètres de canalisation ont été curés et **5 428** mètres inspectés par ITV.

Nombre de contrôles de raccordement réalisés : 431

368 sont conformes dont 12 après travaux constatés par contre visite.

114 contrôles de raccordement réalisés

79 conformes dont 13 après travaux constatés par contre visite.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE**STEP d'Epernon**

- Renouvellement Aeroflot dégraisseur, renouvellement pompe de recirculation et goulottes clarificateur.

Réseaux :

- Des travaux de réhabilitation des réseaux de premier niveau ont été effectués par le SIARE.
- Un schéma directeur d'assainissement a été initié par Ingenuity sur les communes de St Hilarion, Emancé et Raizeux.

Poste de relèvement/refoulement :

- Renouvellements de pompes sur les postes de relevage RD 80 Raizeux, forage de Raizeux, Boulard, les Chaises ont été réalisés.

ACTIONS 2019

- Poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux suite aux résultats des différentes étapes de l'étude diagnostic initiée en 2014 et qui s'est terminée en 2016. D'autres ITV réalisées en 2018 participent également à cette réhabilitation.



2019-270

Puis, il répond à plusieurs questions.

Vu, l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la synthèse et le rapport annuel du délégataire 2018,

Sur l'exposé présenté par Monsieur Guy DAVID, Président du Syndicat, le Conseil municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés,

PREND ACTE dudit rapport.



FAIT ET DELIBERE A Epernon, 9 décembre 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191209-D2019_12_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2019

Publication : 12/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.